



VILLE DE SOLLIES PONT

MOTION

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 30 novembre 2011		
Date d'affichage 30 novembre 2011		
Objet de la délibération Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – MOTION CONTRE LE PROJET ACTUEL DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE (LGV) PACA.		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal de Solliès-Pont :

CONSIDERANT le vaste mouvement de refus qui s'est exprimé dans notre commune et dans le département.

CONSIDERANT l'impact catastrophique sur l'environnement, sur l'agriculture, sur les finances publiques de ce projet de LGV PACA

CONSIDERANT le communiqué de RFF (réseau ferré de France) qui «à la demande de messieurs les préfets des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, et pour répondre à la demande de madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et de monsieur MARIANI demande d'approfondir, sur la base de la consultation déjà engagée, les points qui font l'objet d'une forte incompréhension au plan local, RFF confirme la suspension des réunions publiques prévues dans ces deux départements ».

DECLARE ne pas se satisfaire d'une suspension de la concertation

DEMANDE le REJET du PROJET ACTUEL de la LGV PACA.

DEMANDE un vaste et véritable débat public sur les transports sur la base des besoins exprimés par nos concitoyens qui nécessitent :

- **DE DEVELOPPER** le réseau ferroviaire régional, afin d'améliorer le service de TER
- **D'EFFECTUER** le maillage du territoire par la réouverture et le renforcement de voies existantes, en particulier la ligne « Carnoules – Gardanne » et la réouverture de gares
- le développement du fret.

DEMANDE d'engager les investissements nécessaires à la mise en place de cette politique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **D'APPROUVER** la motion présentée.

La présente motion sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **09 DEC. 2011**
et publication ou notification du

13 DEC. 2011

